



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7979

1010			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport: 23 16 do 20/06			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :		***********	
Demandeur: CONTIGNED - SAMINE			*******
Personne sur place : M. F.A. B. Cocode EAN de l'installation :	id,		
Personne sur place : 14 FABLOcode EAN de l'installation :	6 fte	STAL	
Date de visite Date d'émission : De la la Références client	t:N.J.		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 276 bis et dérogations 🗷 271 bis	<b>□</b> 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :	61		
Tension d'utilisation : A Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V  Nombre de tableaux : ✓ no			13
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	0.07.09.
Etat du matériel électrique installé	X	1	
Mesures de protection contre les contacts directs	V		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	3.0		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			-
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		
		1	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΜΩ		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SO(	COTEC BELGIUM	asbl.
Voir ANNEXE	5 15 E 1878/C X	10 1111 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	
Fig. 1. It will be a seen as $x = x^{2}x + x = x^{2}x + x = x^{2}x = = x^$	2 120 2 22 1 1 73534 2354 2454 5		n h n <sub>n</sub> o so o mrowerne <u>n n</u>
*** **** ** * * * * * * * * * * * * *		90 #8 300 0000 14 5	52
Conclusion:		Ħ	AP/
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	trôle périodiqu	ie est à effectuer	dans 8000
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité 🙀 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			r par
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen de même organisme en vue de compléter le dossier.			dans r par le

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708 SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Nom et visa du demandeur pour réception :

Domenico

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0645 23/161020/06
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux-endroits suivants:
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
<ul> <li>☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.</li> <li>☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).</li> <li>☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.</li> </ul>
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
of Record him ment de contains port
fixed the l'absence de plan mans se
portons de terminer les Tornants et
fixed the l'absence de plan mans se pouvous de terminer les Tornonts et les choutissonts de certains artaits.
CUFFARO  SOCOTEC Domenico  Www.certigreen.be
www.certigreen.be
Tél. 0471/580.708